

LETTRE D'ACTUALITÉ



Point sur les violences envers les infirmiers

Chères Consœurs, Chers Confrères,

La lutte contre Les Violences est une priorité pour votre Conseil de l'Ordre.

En mai 2023, lors de la consultation lancée par l'ONI et à laquelle 31 281 infirmiers avaient répondu, 66% déclaraient avoir été victimes de violences dans leur exercice professionnel et 73 % déclaraient en avoir été témoins.

Vous pouvez visualiser sur le site internet de l'ONI la 5eme fiche relative aux violences envers les infirmiers.

Vous y trouverez toutes les procédures pour vous aider à déposer plainte.

Elle détaille la procédure en cas d'agression d'un infirmier, quel que soit son mode d'exercice.

Si vous avez été victime de violences, vous pouvez remplir le formulaire sur votre espace personnel et nous signalez les faits.

<https://www.ordre-infirmiers.fr/infirmier>

Onglet Sécurité des infirmiers

Le CDOI69 a déjà reçu 41 signalements.

En majorité, l'agresseur est le patient ou un accompagnant. Ce sont des menaces, des injures, des coups, du harcèlement suites a des reproches relatifs à la prise en charge.

Le référent « Violence » de votre CDOI a pour mission de vous accompagner dans vos démarches, si vous le souhaitez. A cet égard, votre CDOI peut également se constituer partie civile selon l'article L4312-7 du code de santé publique « Le conseil de l'ordre peut, devant toutes les juridictions, exercer tous les droits réservés à la partie civile relativement aux faits portant un préjudice direct ou indirect à l'intérêt collectif de la profession d'infirmier, y compris en cas de menaces ou de violences commises en raison de l'appartenance à cette profession. »

De telles violences ne doivent pas décourager l'ensemble des infirmiers de prendre en charge leurs patients en renforçant un sentiment d'insécurité.

Lorsqu'une agression est commise contre un professionnel de santé dans le cadre de son exercice, c'est toute la profession qui est touchée et toute la profession qui doit être solidaire.

Le CNOI communiquera prochainement sur les Violences Sexistes et Sexuelles (VSS) suite à la consultation nationale qui a été menée.

Communiqué de presse

<https://www.ordre-infirmiers.fr/six-ordres-des-professions-de-sante-rappellent-leur-role-de-soutien-aupres-des-professionnels>

<https://www.ordre-infirmiers.fr/l-onvs-etend-le-recueil-des-signalements-de-violence-aux-professions-liberales-de-sante>

Bien confraternellement

Richard Bertrand
Président du CDOI69